



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 588-2020

Règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2021

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 588-2020, règlement décrétant les taux de taxation applicables à chacun des règlements d'emprunt et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2021.

Ledit règlement 588-2020 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUINZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA